

Si vous ne prévoyez rien, la loi détermine qui sont vos héritiers et ce qu'ils reçoivent. C'est la dévolution légale.

Vous pouvez toutefois régler votre succession d'une autre façon que celle prescrite par la loi. Mais certains héritiers, comme les enfants par exemple, sont protégés et reçoivent toujours une part minimum.

Vous voulez régler votre succession différemment que ce qui est prévu par la dévolution légale ? Vous ne savez pas clairement qui seront vos héritiers et quel sera le montant des droits de succession que vos héritiers devront payer ? Dans ce cas, il est préférable de demander conseil à un notaire, un agent bancaire ou un autre conseiller.